



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Lors de ses informations, la Présidente a fait un point de rappel concernant le processus d'évaluation par le Hcéres : les bilans provisoires des formations (1er et 2e cycles) ont été reçus, ils sont actuellement examinés par la vice-présidence CFVU pour faire remonter les demandes de corrections factuelles. Il en est de même pour ceux qui concernent les laboratoires. Ces versions seront communiquées prochainement. L'évaluation au niveau de la gouvernance et du pilotage de l'établissement donnera lieu à une visite du site du 14 au 16 avril (en même temps que des évaluations pour la COMUE et l'UT). De nombreux rendez-vous sont fixés à cette occasion, notamment avec des représentant·es des composantes et des services.

La Présidente est également revenue sur la question de l'Institut Régional du Travail (IRT) : une communication sur cette situation a déjà été faite à la communauté de l'UT2J et aux intéressés (syndicats, financeurs) pour informer des conclusions du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). Comme préconisé par les inspecteurs, les activités de l'IRT vont être suspendues. Cette suspension s'accompagne de la mise en place de dialogues avec les parties prenantes de manière à envisager une reprise des activités dans le respect du cadre réglementaire.

FINANCES : COMPTE FINANCIER 2025

La Vice-présidente déléguée aux Moyens et à la Prospective, la DGS adjointe aux Finances et l'Agent Comptable de notre université ont présenté l'état du compte financier pour l'année 2025, maintenant que l'ensemble des informations est connu avec précision. Cette présentation confirme sans surprise la **situation budgétaire critique** de notre établissement. Le bilan global 2025 se traduit par une baisse des recettes (-3M€) et des dépenses (-1M€) avec un déficit final de 7,3M€ (contre 4,9M€ l'année précédente), amenant notre fonds de roulement à un état critique de 6,3M€ et la trésorerie à 17M€.

L'état du compte financier 2025 a conduit Mme la Rectrice de Région académique à adresser à l'établissement un courrier annonçant qu'il doit à présent s'inscrire dans une procédure de **Conditions de retour à l'équilibre (CRE)**, compte tenu du fait que les 3 indicateurs fixés par le Ministère ne respectent pas les montants requis sur l'année 2025. Pour mémoire, l'établissement doit disposer d'au moins 30 jours de fonctionnement en trésorerie (nous sommes à 29,5), d'au moins 15 jours en fonds de roulement (nous sommes à 11) et sa masse salariale doit être inférieure à 85% de ses recettes encaissables (nous sommes à 85,5%).

Cette situation d'alerte officielle fait obligation à l'établissement d'adopter les mesures nécessaires pour rendre soutenable la situation budgétaire 2026. **Plusieurs dispositions ont d'ores et déjà été mises en œuvre et seront réunies dans un document « CRE »,** dont il est précisé par le rectorat qu'il doit être validé par un vote du CA d'ici le mois de juin, tout comme le budget rectificatif n°1 afférent. Un dialogue est donc mis en place avec les services du rectorat et ceux de notre établissement. Il est important de noter que **cette fragilisation financière, que rencontrent toutes les universités en France, est directement liée à des décisions nationales.**

Si la préparation du budget initial 2027 ne permet pas de satisfaire aux critères de soutenabilité d'ici fin 2026 (et nous savons déjà que ce sera le cas), l'étape suivante est celle d'un **Plan de retour à l'équilibre financier (PREF)**, qui intensifie le suivi du pilotage budgétaire par le rectorat et s'accompagne d'injonctions plus fortes de la part de ce dernier.

Le travail mené actuellement par le **groupe de travail composé par les élu·es du CA et des représentant·es des organisations syndicales du CSA pour élaborer un plan de soutenabilité de nos activités** sera très utile pour anticiper le passage en PREF. Il permettra d'avoir une vision précise des conditions de l'amélioration de la situation financière de notre université sur trois ans, pour parvenir à un rétablissement de l'équilibre en 2029. Ce GT continue de se réunir (4 réunions ont déjà eu lieu, les 2 dernières sont programmées). Nous tenons à souligner la qualité des échanges qui ont lieu dans ce cadre, sans postures ni clivages partisans. Les comptes rendus des séances sont publiés sur le blog Vie institutionnelle : <https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/?cat=174606>

En ce qui concerne le détail de la présentation du compte financier 2025, l'ensemble des interlocuteur·rices et des conseiller·ères ont souligné la **qualité et le détail des documents fournis**. Les comptes ont d'ailleurs été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le compte financier 2025 a été approuvé avec 22 voix pour et 12 contre.

TARIFS DU SERVICE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (SED)

L'équipe de direction du SED a présenté une nouvelle grille de tarifs pour les inscriptions à la rentrée 2026. Elle a rappelé que **les tarifs sont restés inchangés depuis 2015** (alors que l'inflation cumulée sur cette période s'élève à 21% !). Il n'est pas envisagé de diminuer la dotation globale vers les composantes (23 000 heures, soit 4,6M€ en équivalent heures titulaires). La proposition qui nous a été soumise est d'**augmenter uniquement le tarif pour s'inscrire à "4 UE et plus"**, qui comprend essentiellement les formations entièrement suivies à distance, et de ne pas modifier celui des inscriptions ponctuelles (moins de 4 UE). Le nouveau prix est de 250€ + 20€ pour le support papier optionnel.

Il a été rappelé qu'avec la nouvelle offre de formation en 2027, le SED proposera des formations séparées avec un prix global et ne proposera plus de tarification à l'UE.

Ces nouveaux tarifs ont été validés avec 27 voix pour et 7 contre.

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Nous avons également validé une légère augmentation des tarifs de la Formation continue (diplômes universitaires, DAEU, VAE, etc.), pour certains inchangés là encore depuis plusieurs années. Cette évolution des tarifs tient compte des différents publics et des financeurs tiers.

La nouvelle grille des tarifs a été adoptée avec 27 voix pour et 4 contre.

PATRIMOINE

Suite à l'impossibilité de reconstruire la plateforme technologique "Maison intelligente" de l'IUT de Blagnac (manque de financement dans le cadre du Contrat de Plan État-Région - CPER), il a été proposé qu'un bailleur social utilise le terrain disponible pour **construire une résidence universitaire** dans une partie de laquelle sera installée la plateforme, le coût de cette installation étant couvert par la redevance versée à l'université par le bailleur social (pendant 50 ans). L'ouverture est prévue en septembre 2028.

Le CA salue cette initiative au bénéfice des étudiant-es et a donc sans aucune réserve et à l'unanimité accordé une autorisation d'occupation temporaire du terrain.

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Nous avons également validé une **modification de l'actuelle "classe préparatoire en SHS", portée par le DEFLE**. Il s'agit d'ajouter la mention "internationale" à son intitulé, d'effectuer un recentrage disciplinaire et d'y intégrer 50h de cours de français langue étrangère. Cette formation étant autofinancée, son tarif augmente pour atteindre 5 500€.

(23 voix pour, 1 contre, 7 abstentions).

Le dernier point à l'ordre du jour concernait la **présentation des actions financées par le fonds CVEC** pour 2025. Doté d'un montant global de 2,1M€, soit 103€ par étudiant-e, il a été presque entièrement consommé. Les actions sociales continuent de constituer le poste principal avec 25% des actions (notamment le chèque énergie, très sollicité), on note également une augmentation de l'accompagnement des étudiant-es en situation de handicap.

Le budget pour 2026 a également été présenté, mais notre avis ne concernait que la ventilation du montant déjà connu, et qui est dans la lignée des choix et des priorités décidés en amont.

Nous remercions les collègues en charge de la CVEC pour leur action et la qualité de leur présentation, les deux points ont été validés à l'unanimité.